



## Décision de subdélégation

Références WBE	Références Gallilex	SubSubdélégation interdite	Date
WBE.SD.03.1		OUI	Bruxelles, le 07 juillet 2022

### Cadre de la décision

---

- 1° Articles 48 et 49 du Règlement organique de WBE du 22 août 2019
- 2° Circulaire n°60 du ministre du gouvernement de la Communauté française chargé de la fonction publique

### Identification des parties

---

- 1. Subdéléguant
  - a. Entité : Wallonie-Bruxelles Enseignement
  - b. Rang et fonction : 17 – Administrateur général
  - c. Nom et prénom : Julien NICAISE
  
- 2. Subdélégataire
  - a. Entité : Direction générale de l'Organisation et des Finances
  - b. Rang et fonction : 12 – Directrice de la Direction des Affaires juridiques et des Marchés publics
  - c. Nom et Prénom : Valérie BRUNIN

### Suppléance en cas d'absence

---

/

### Durée de la subdélégation

---

Date d'entrée en vigueur : 15 juillet 2022  
Date de fin : 31 décembre 2022

## Compétences déléguées

---

Compétences à subdéléguer
<p><b><i>Compétence d'entendre un membre du personnel contractuel dans le cadre d'un entretien préalable à une éventuelle mesure de licenciement, et ce conformément à la circulaire n°60 du ministre du gouvernement de la Communauté française chargé de la fonction publique.</i></b></p>

Fait à Bruxelles, le 7 juillet 2022

Le Subdéléguant  
Julien NICAISE



Le subdélégataire  
Valérie BRUNIN

